



## Arrêté fédéral

*Projet*

**portant approbation de l'Accord entre le Département de l'économie, de la formation et de la recherche de la Confédération suisse et le Ministère fédéral de l'économie et de la protection du climat de la République fédérale d'Allemagne concernant la coopération et la coordination des autorités de concurrence**

du ...

---

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*

vu les art. 54, al. 1, et 166, al. 2, de la Constitution (Cst.)<sup>1</sup>,  
vu le message du Conseil fédéral du 11 janvier 2023<sup>2</sup>, intégré dans le rapport du  
11 janvier 2023 sur la politique économique extérieure 2022<sup>3</sup>,

*arrête:*

### **Art. 1**

<sup>1</sup> L'Accord du 1<sup>er</sup> novembre 2022 entre le Département de l'économie, de la formation et de la recherche de la Confédération suisse et le Ministère fédéral de l'économie et de la protection du climat de la République fédérale d'Allemagne concernant la coopération et la coordination des autorités de concurrence<sup>4</sup> est approuvé.

<sup>2</sup> Le Conseil fédéral est autorisé à le ratifier.

### **Art. 2**

Le présent arrêté est sujet au référendum (art. 141, al. 1, let. d, ch. 3, Cst.).

<sup>1</sup> RS 101

<sup>2</sup> FF 2023 304

<sup>3</sup> FF 2023 305

<sup>4</sup> RS ...; FF 2023 313

Approbation de l'Ac. entre le Département de l'économie,  
de la formation et de la recherche de la Confédération suisse  
et le Ministère fédéral de l'économie et de la protection du climat  
de la République fédérale d'Allemagne concernant la coopération  
et la coordination des autorités de concurrence. AF

---

FF 2023 312